

ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR
DE SAINTE-JULIE



CODE
D'ÉTHIQUE

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 12 FÉVRIER 2025

Dernière révision : 2026-01-28

Note : Le genre masculin a été utilisé dans la rédaction de ce document dans le but unique d'alléger sa lecture.

Qu'est-ce qu'un Code d'éthique ?

C'est l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent une organisation et qui sont basés sur des principes et des valeurs morales auxquels s'identifie et se rallie chacun de ses membres. L'ensemble de ces règles et devoirs vient encadrer la conduite et les rapports entre les membres et les différents intervenants.

À qui s'adresse le Code d'éthique ?

Le Code d'éthique s'adresse à tous les membres et participant aux activités de l'**ABA Ste-Julie** (administrateurs, joueurs, entraîneurs, directeurs, arbitres, marqueurs, bénévoles, parents et spectateurs), quel que soit leur statut ou leur ancienneté au sein de l'organisation. Chaque membre et chaque participant s'engage, lors de son adhésion à l'organisation ou de sa participation à une activité, à le respecter entièrement et sans condition sous peine de subir les sanctions possibles qui peuvent aller du simple avertissement verbal à l'expulsion. Tout membre s'engage à informer toute personne non-membre qu'il invitera à une activité de l'existence du présent code et s'assurera de son engagement.

Les valeurs fondamentales et règles de conduite sur lesquelles il est fondé

Valeurs communes à l'ensemble des membres et participants:

- L'implication assidue et entière en tant que bénévoles, joueurs, etc. avec l'objectif d'en retirer du plaisir
- La socialisation
- La coopération
- Le sentiment d'accomplissement et le développement d'une image positive de soi
- L'intérêt pour le sport chez l'enfant, lequel se poursuivra durant sa vie adulte
- Le respect dans les rapports entre les membres
- La courtoisie et la dignité
- L'observation rigoureuse des règles du jeu et de l'esprit sportif
- Un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème — un modèle positif pour les enfants et les autres membres de l'organisation

Les droits et obligations des membres et participants de l'ABA Ste-Julie

Les **droits communs** à tous :

- Le droit d'être traité avec respect, équité et courtoisie par tous dans ses rapports lors d'activités de l'ABA
- Le droit d'être informé des affaires courantes de l'organisation
- Le droit de retirer du plaisir de son implication comme joueur, parent ou bénévole
- Le droit de s'acquitter de son rôle dans l'autonomie et la confiance. L'ensemble des joueurs de baseball de l'**ABA Ste-Julie** est donc également visé par celui-ci.

Les **obligations communes** à tous :

- Respecter les orientations et les décisions de l'**ABA Ste-Julie**
- Respecter les règlements de l'**ABA Ste-Julie** (généraux, d'éthique, de discipline)
- Être soucieux de l'image de l'**ABA Ste-Julie** dans les lieux publics et sur les réseaux/médias sociaux.

Les administrateurs

Le **droit** des administrateurs est le suivant :

- Le droit de retirer du plaisir de son implication bénévole et d'être traité avec respect dans l'exécution de ses charges.

Les **obligations** des administrateurs sont les suivantes (voir la section « **Les sanctions en cas d'infraction** » de ce présent document) :

- S'assurer que les fonds de l'organisation soient gérés dans les meilleurs intérêts de l'**ABA Ste-Julie (code 3)** ;
- Ne régler aucun problème (avec les entraîneurs, les parents, etc.) en présence des enfants (**code 2**) ;
- Ne pas critiquer les décisions des membres du Conseil d'administration à l'extérieur (**code 2**) ;
- Respecter les règlements de l'organisation (généraux, d'éthique, de discipline) (**code 2**) ;
- Être soucieux de l'image de l'organisation dans les lieux publics et sur les réseaux/médias sociaux (**code 2**) ;
- Rester maître de soi en tout temps et assumer l'entière responsabilité de ses paroles et de ses actions. Ne manifester aucune violence physique, psychologique ou verbale envers quiconque. Ne pas avoir de comportement excessif dans les lieux publics et sur les réseaux/médias sociaux (**code 3**) ;
- Respecter les entraîneurs, les joueurs adverses et leurs supporteurs et exiger un comportement identique des autres membres (**code 2**) ;
- Respecter les orientations et les décisions du Conseil d'administration (**code 2**) ;
- Agir en bon parent et en ce sens, s'assurer que tous les membres soient traités avec équité et respect ;
- Agir avec honnêteté et loyauté ;
- Prendre les décisions en toute transparence et déclarer tout possible conflit d'intérêts, peu importe sa nature ;
- Avoir des rapports empreints de courtoisie, conserver sa dignité en tout temps et en tout lieu ;
- S'impliquer activement dans l'organisation ;
- Faire en sorte que l'intérêt des jeunes soit au centre de toute décision ;
- Appliquer et diffuser les valeurs de l'**ABA Ste-Julie** ;
- Faire en sorte que le baseball soit une source de développement et d'enrichissement physique, technique et moral, une école de vie ;
- Demeurer un modèle positif pour les enfants, les entraîneurs, les parents, etc. ;
- S'assurer que le Code d'éthique soit respecté à tous les niveaux de l'organisation ;
- Après la fin de son mandat : agir avec prudence, discrétion et loyauté.

Code d'éthique du joueur

- Je respecte les règles du jeu.
- J'accepte les décisions des arbitres et de mes entraîneurs sans mettre en doute leurs compétences et leur intégrité (**code 1**).
- Je supporte mes coéquipiers (**code 1**).
- Je m'engage à être présent aux pratiques et aux parties de mon équipe avec tout mon équipement. En cas contraire, j'avise mon entraîneur en respectant un délai raisonnable (24 heures ou plus) avant l'événement afin de justifier mon absence (**code 1**).
- Je refuse de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie (**code 2**).
- J'accepte les erreurs de mes coéquipiers et j'aide ceux qui présentent des difficultés.
- Je considère mes adversaires et les arbitres indispensables pour jouer.
- Je suis courtois et respectueux envers les entraîneurs, les officiels, les spectateurs et mes adversaires en utilisant un langage sans injure (**code 2**).
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire (**code 2**).
- J'accepte la défaite en étant satisfait de l'effort accompli dans les limites de mes capacités et en reconnaissant le bon travail de l'adversaire.
- Je considère le dépassement personnel plus important que l'obtention d'une médaille ou d'un trophée.
- Je suis l'ambassadeur des valeurs de mon sport.
- Je conserve en tout temps mon sang-froid et la maîtrise de mes gestes et paroles face aux autres participants (**code 2**).
- Je respecte les consignes établies par mon entraîneur et les règlements internes de mon équipe (**code 1**).
- Je m'engage à ne pas vendre, consommer, être en possession ou être sous l'effet de drogues ou d'alcool lors de pratiques, de matchs de mon équipe ou de toute autre activité d'équipe (**code 3**).
- Je m'engage à respecter en tout temps les règlements municipaux et provinciaux encadrant la consommation de drogues, d'alcool et de cigarettes dans les lieux publics (**code 3**).
- Je m'engage à respecter les biens publics ainsi que le matériel et l'équipement qui me permet d'exercer mon sport (**code 1**).
- Je porte l'uniforme prescrit par l'ABA Ste-Julie et n'y apporterai aucune modification et je prends soin des items qui me sont prêtés par l'ABA Ste-Julie (**code 2**).

Code d'éthique de l'entraîneur

- Je considère chaque enfant avec respect et équité sans égard au sexe, à l'appartenance ethnique, au physique, au statut économique ou à toute autre condition (**code 2**).
- Je reconnais que je représente un modèle pour mes joueurs.
- J'agis toujours dans le meilleur intérêt des enfants et du sport (**code 1**).
- Je considère que le développement de la personne prime sur le développement du sport.
- Je connais et respecte les règles écrites et non-écrites de mon sport (**code 1**).
- Je respecte toutes les décisions des arbitres et veille à les faire respecter par mes joueurs (**code 2**).
- Tout en tentant d'obtenir la victoire, je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je reconnais que chaque joueur a droit à l'erreur.
- Je respecte les joueurs, entraîneurs et partisans des autres équipes (**code 2**).
- Je reconnais dignement la performance de l'adversaire dans la défaite.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire (**code 2**).
- Je fais preuve d'honnêteté envers les joueurs et le sport.
- Je refuse de gagner par des moyens illégaux et par tricherie (**code 2**).
- Je m'assure que l'équipement et les installations sportives respectent le niveau de développement des athlètes et les principes de sécurité (**code 1**).
- J'utilise un langage précis sans injure ni expression vulgaire (**code 1**).
- Je respecte mon pouvoir d'entraîneur en préservant l'intégrité physique et mentale des joueurs (**code 3**).
- Je respecte les consignes émanant des administrateurs de l'**ABA Ste-Julie** (**code 2**).
- Par mes actes, gestes, paroles ou par ma tenue, je démontre toujours respect à autrui (**code 2**).
- Je m'engage à informer, dans la mesure du possible, tous les intervenants, joueurs, parents et assistants-entraîneurs) de l'existence du présent Code d'éthique et des règlements pouvant les concerner.
- Lors de situations conflictuelles, je garde mon calme et veille à la sécurité des joueurs, des spectateurs et des arbitres (**code 2**).
- Je m'engage à ne pas vendre, consommer, ou être sous l'effet de drogues ou d'alcool pendant les pratiques, les matchs et activités de mon équipe (**code 3**).
- Je m'engage à ne jamais régler des problèmes en présence de personnes non impliquées et à fournir un effort pour désamorcer les situations explosives (**code 2**).

Code d'éthique de l'arbitre

- L'uniforme de l'arbitre est son premier outil de travail. Il doit être propre et l'arbitre se doit de le porter avec fierté (**code 1**).
- L'arbitre doit, en tout temps lors des matchs, porter l'uniforme prescrit. Les arbitres forment la troisième équipe sur le terrain et elle se doit d'être unie et respectueuse (**code 1**).
- L'arbitre se doit d'intervenir auprès des joueurs et des entraîneurs avec calme, tout comme ceux-ci doivent parler à l'arbitre avec calme (**code 2**).
- L'arbitre s'assure que l'équipement et les installations sportives respectent le niveau de développement des athlètes et les principes de sécurité (**code 1**).
- Je m'engage à être honnête et à aller au bout de mes convictions, dans le respect des autres (**code 2**).
- La sécurité des joueurs doit être la préoccupation première de l'arbitre. L'arbitre doit demeurer en contrôle de ses émotions, désamorcer toute situation conflictuelle et réagir objectivement aux gestes qui peuvent être posés par les joueurs, les entraîneurs et les spectateurs (**code 1**).
- L'arbitre doit connaître les règles du jeu à la lettre. Il doit également comprendre l'esprit de la loi pour empêcher toutes formes de tricherie (**code 2**).
- Le respect des joueurs n'est pas dû, mais une chose qui se gagne.
- Je m'engage à ne pas vendre, consommer, être en possession ou être sous l'effet de drogues ou d'alcool lorsque j'exerce la fonction d'arbitre (**code 3**).

Code d'éthique des parents et des spectateurs

- Je considère que les enfants pratiquent un sport d'abord pour leur propre plaisir, pour se développer et acquérir de nouvelles aptitudes et non pour me divertir.
- Je n'ai pas d'attente irréaliste. Je suis conscient que les enfants ne sont pas des athlètes professionnels et qu'ils ne doivent pas être jugés d'après les normes appliquées aux professionnels.
- Je considère chaque enfant avec respect (**code 1**).
- Je respecte toutes les décisions des arbitres et des entraîneurs et encourage les participants à faire de même (**code 2**).
- Je ne ridiculise jamais un enfant qui a commis une erreur durant un entraînement, un match ou une compétition. Je fais plutôt des commentaires positifs qui motivent et encouragent l'effort soutenu (**code 2**).
- Je reconnais que chaque joueur a droit à l'erreur.
- Je considère la victoire ou la défaite comme conséquence du plaisir de jouer.
- Je respecte les joueurs, entraîneurs et partisans des équipes adverses (**code 2**).
- Je laisse les entraîneurs jouer leur rôle, ce sont eux qui doivent enseigner les éléments techniques de l'activité (**code 2**).
- Je reconnais dignement la performance de l'adversaire dans la défaite (**code 1**).
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire (**code 2**).
- Je condamne l'usage de la violence sous toutes ses formes et je le fais savoir de façon appropriée aux entraîneurs et aux responsables de l'**ABA Ste-Julie** (**code 3**).
- J'utilise un langage respectueux, sans injure ni expressions vulgaires à l'égard des joueurs, des entraîneurs, des officiels et des autres spectateurs (**code 2**).
- Je considère les arbitres comme une ressource indispensable et non comme des adversaires.
- Je respecte chacun des bénévoles de l'organisation, car sans eux, mon enfant ne pourrait pas pratiquer cette activité (**code 2**).
- J'encourage tous les participants de manière civilisée (**code 1**).
- Je suis fier de mon enfant et je lui dis.
- Je reconnais qu'un climat de saine compétition implique également un respect entre parents (**code 1**).
- Je m'engage à ne pas vendre ou avoir les facultés affaiblies suivant la consommation de drogues ou d'alcool lors de pratiques, partie, activité ou tout événement sportif auquel participe notre équipe. Je m'engage également à respecter en tout temps les règlements municipaux et provinciaux encadrant la consommation de drogues, d'alcool et de cigarettes dans les lieux publics (**code 3**).
- Je reconnais mon engagement à faire respecter ce code aux supporteurs de mon enfant (**code 1**).
- Je m'engage à ne pas critiquer les décisions de l'entraîneur devant mon enfant.
- Je m'engage à ne jamais régler des problèmes en présence de personnes non impliquées et à fournir un effort pour désamorcer les situations explosives (**code 2**).

Les sanctions en cas d'infraction

Éventail des sanctions possibles :

- Avertissement verbal ;
- Avertissement par lettre — comparution devant le Comité de discipline ;
- Imposition de parties de suspension ;
- Interdiction d'assister aux pratiques et parties de mon enfant ;
- Avertissement final par lettre ;
- Expulsion de l'ABA Ste-Julie.

Codification des infractions

Code 1	infraction légère
Code 2	infraction sérieuse
Code 3	infraction grave

L'application des sanctions et des codes est en fonction de :

- La gravité de l'offense commise ;
- La fréquence des récidives.

Le Comité de discipline se réserve le droit d'appliquer la sanction que le comité jugera pertinente en fonction de la gravité, de la récidive et du contexte dans lequel l'infraction a été commise suivant ce tableau.

Code 1	1^{er} niveau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ avertissement verbal (cette sanction peut être appliquée par un administrateur, un entraîneur, ou un arbitre)
	Code 2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ comparution devant le Comité de discipline et avertissement par lettre
Code 2	1^{er} niveau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ comparution devant le Comité de discipline et avertissement par lettre
	2^e niveau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ interdiction d'assister aux parties et pratiques de mon enfant (pour les parents) ▪ parties de suspension (pour joueurs, entraîneurs et arbitres) ▪ suspension temporaire du Conseil d'administration (pour les administrateurs)
	Code 3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ comparution devant le Comité de discipline
Code 3	1^{er} niveau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ comparution devant le Comité de discipline
	2^e niveau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ comparution devant le Comité de discipline et avertissement final par lettre
	3^e niveau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ comparution devant le Comité de discipline et avertissement final par lettre ▪ partie de suspension (pour les joueurs, entraîneurs ou arbitres) ▪ interdiction d'assister aux parties et pratiques de mon enfant (pour les parents)
	4^e niveau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ expulsion de l'ABA Ste-Julie

Durée de conservation :

Tout membre qui verra, au cours d'une saison, avec un avertissement final par lettre versé à son dossier, ne pourra être réadmis pour la saison suivante qu'après révision de son dossier.

Pouvoir d'application :

Un représentant nommé par le Comité de discipline de concert avec le président de l'**ABA Ste-Julie**.

Dédoublement :

En cas de dédoublement entre les règlements et les sanctions de la LBAVR et de Baseball Québec avec le présent Code d'éthique, c'est le règlement ou la sanction la plus sévère qui aura préséance.

Composition du Comité de discipline

Le Comité de discipline sera composé de cinq membres.

La composition du comité sera la suivante :

- un membre du Conseil d'administration ;
- un représentant des arbitres ;
- un représentant des parents ;
- un représentant des entraîneurs;
- un représentant du Services des loisirs de la ville.

Les membres seront nommés par le Conseil d'administration de l'**ABA Ste-Julie** et le mandat sera d'une année, renouvelable après approbation du Conseil d'administration.

Mode d'opération du Comité de discipline

- Toute plainte doit se faire par courriel à abastejulie@gmail.com dans les deux jours suivants l'incident.
- Sur réception de la plainte, elle sera acheminée à la personne désignée au Comité de discipline, pour évaluation de la gravité de la plainte.
- Toutes les plaintes seront enregistrées dans le Registre des plaintes. Ce Registre est tenu par le président du Comité de discipline.
- Dans le cas d'un code 1, le président du comité prendra l'action qu'il juge appropriée et informera les autres membres du comité par écrit.
- Dans tous les autres cas, le Comité de discipline devra se réunir pour étudier cette plainte et le fera idéalement dans les trois jours suivants la réception de la plainte.
- Le Comité rendra sa décision finale et sans appel, par écrit, à toutes les personnes concernées par la plainte, dans les plus brefs délais.

- Si un entraîneur ou un dirigeant juge opportun de rendre officiel un avertissement verbal (sanction pour un code 1) donné à un joueur ou un parent, il le fera en écrivant à abastejulie@gmail.com.

Dispositions antérieures

Le présent Code d'éthique abroge et remplace tout autre code d'éthique antérieur adopté par le Conseil d'administration.

CODE DE CONDUITE

Cette charte provient du *Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*. La publication de cette charte, veut en soi préserver l'intégrité des participants, limiter les entraves à la promotion et à la pratique du sport et du loisir et à en optimiser les retombées positives.

ABA Ste-Julie veut maximiser la participation des jeunes au baseball dans la joie et le respect de leur intégrité physique, à l'écart de toute violence verbale, physique ou psychologique.

ABA Ste-Julie juge important que tous ses membres adhèrent à cette charte. Nous croyons que c'est dans une atmosphère sereine, positive et disciplinée que l'association pourra croître dans le respect de tous.

Faire preuve d'esprit sportif, c'est :

1. Observer strictement tous les règlements et ne jamais chercher à commettre délibérément une faute ;
2. Respecter l'officiel. La présence d'officiels s'avère essentielle à la tenue de toute compétition. L'officiel joue un rôle difficile et ingrat. Il mérite le respect de tous. Ne pas perdre de vue qu'il s'agit souvent de jeunes ;
3. Accepter toutes les décisions de l'officiel sans jamais mettre en doute son intégrité ;
4. Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite ;
5. Accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire ;
6. Savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l'adversaire.
7. Vouloir se mesurer à un opposant dans l'équité. C'est compter sur son seul talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire ;
8. Refuser de gagner par des moyens illégaux et par tricherie ;
9. Pour l'officiel, c'est bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité ;
10. Garder sa dignité en toute circonstance ; c'est démontrer que l'on a la maîtrise de soi. C'est refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur nous.
11. Pour le parent, c'est respecter les décisions de l'entraîneur et de l'officiel.

Référence : Sport Bien être : <http://www.sportbienetre.ca/uploads/CharteEspritSportif.pdf>